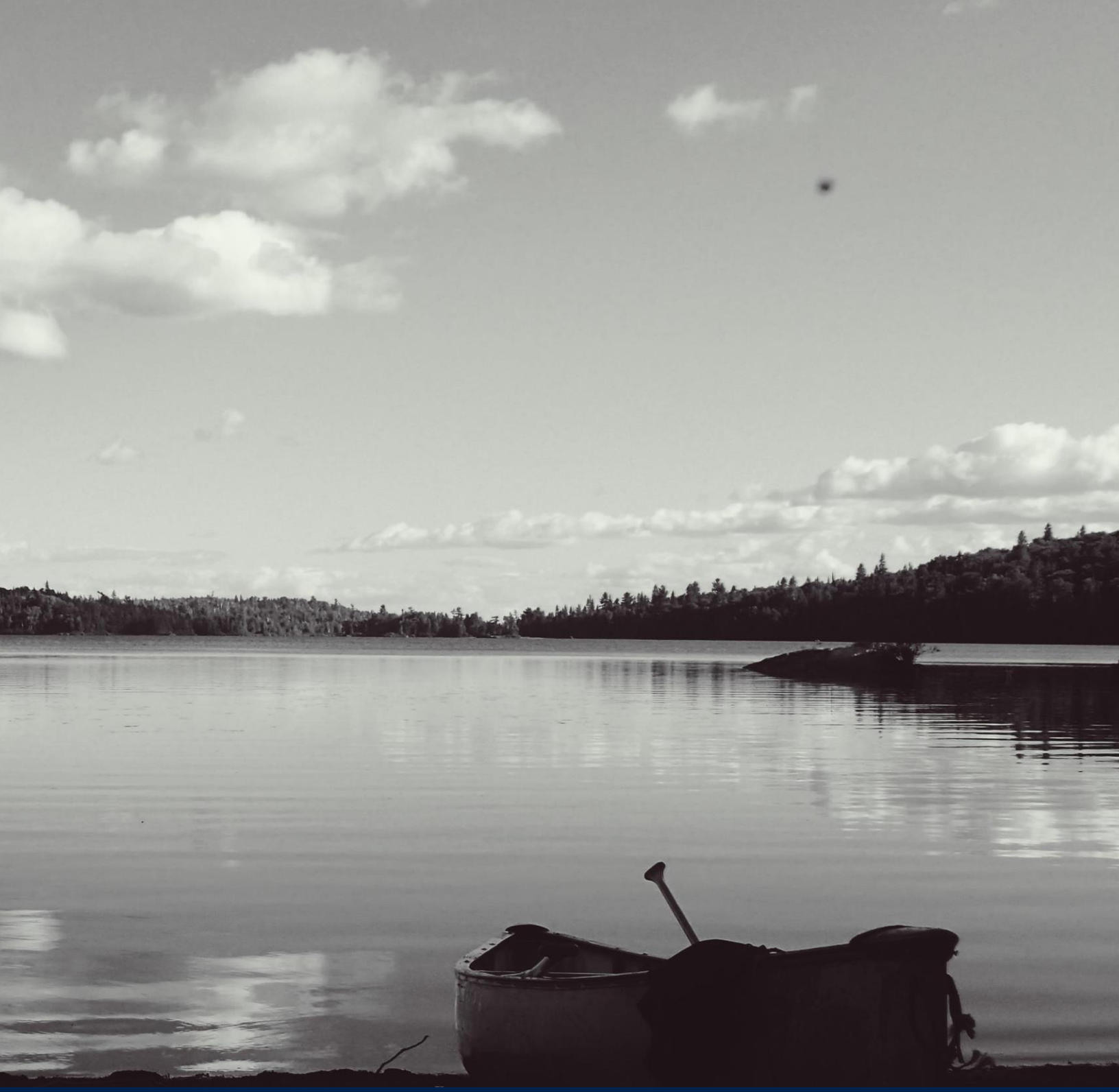

Plan de développement lanaudois en plein air

Version préliminaire

Octobre 2018

Préparé par Loisir et Sport Lanaudière

Accompagné par le Comité-conseil en plein air

Loisir et Sport Lanaudière

VERS UN PLAN D'ACTION LANAUDOIS EN PLEIN AIR

Plan de développement lanaudois en plein air

Version préliminaire

PRÉSENTÉ AU |

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique
1035, rue de la Chevrotière, 19e étage
Québec (QC) G1R 5A5
Tél. : 418-646-6142

POUR |

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE
331, rang du Bas-de-l'Achigan
L'Épiphanie (QC) – J5X 1E1
Tél. : 450-588-4443

Lynda FLeury
Directrice Générale
Loisir et Sport Lanaudière
Tél. : 450-588-4443, poste 1
lfleury@loisir-lanaudiere.qc.ca

PRÉSENTÉ PAR |

Pierre Bélec
Consultant en plein air
Loisir et Sport Lanaudière
Tél. : 1-819-322-2978
pierrebelec@icloud.com

Bertrand Turbide
Conseiller en planification stratégique
Loisir et Sport Lanaudière
Tél. : n.d.
bturbide@darvida.ca

Alexandre Fréchette
Agent de développement en plein air
Loisir et Sport Lanaudière
Tél. : 450-588-4443, poste 2
afrechette@loisir-lanaudiere.qc.ca

Table des matières

LA DÉMARCHE RÉGIONALE 5

STRUCTURE DU RAPPORT 6

AVIS IMPORTANT AU LECTEUR 7

1.0 LE POINT DE DÉPART DE L'AVENTURE 8

2.0 CONSTATS MAJEURS 8

2.1 FORCES 8
2.1.1 Une nature omniprésente et diversifiée 8
2.1.2 Une culture du contact avec la nature 9
2.1.3 Une communauté prête à l'action 9
2.2 FAIBLESSES 9
2.3 OPPORTUNITÉS 9
2.4 MENACES 10
2.5 DÉFIS 10

3.0 DEUX AXES DE DÉVELOPPEMENT 11

3.1 PREMIER AXE DE DÉVELOPPEMENT : AMÉNAGER 12
Enjeu 3.1.1 Une vision qui se démarque : celle d'un réseau de plein air régional complètement inter-relié – Vers une carte plein air Lanaudière 12
Enjeu 3.1.2 Un choix d'activités en phase avec la demande 12
Enjeu 3.1.3 La protection et la mise en valeur des paysages 12
Enjeu 3.1.4 Une planification concertée soutenant vision, choix d'activités et protection des paysages 13
Enjeu 3.1.5 La consolidation des infrastructures de plein air 13
3.2 DEUXIÈME AXE DE DÉVELOPPEMENT : RASSEMBLER 14
Enjeu 3.2.1 Le maintien du Comité-conseil plein air de Lanaudière (CCPA) 14
Enjeu 3.2.2 La valorisation, la poursuite et le lancement de projets concertés et interconnectés 14
Enjeu 3.2.3 L'offre d'expériences plein air de qualité et accessibles 15
Enjeu 3.2.4 L'éducation par et pour le plein air et la mobilisation de la communauté locale pour y parvenir. 15
Enjeu 3.2.5 L'information et la promotion : communiquer à partir d'une vision commune 16

LA DÉMARCHE RÉGIONALE

Le plan de développement lanaudois en plein air représente le premier livrable de trois, devant nous mener, dès mars 2019, au tout premier plan d'action lanaudois en plein air. Celui-ci est le résultat du travail collaboratif du comité-conseil en plein air, d'une enquête régionale en plein air et finalement du forum lanaudois en plein air. Voici l'échéancier sommaire dans lequel la grande démarche de planification stratégique s'intègre.

1- **Le plan de développement stratégique en plein air | Septembre 2018**
   a. *L'enquête régionale en plein air*
   b. *Le forum lanaudois en plein air*

2- Les plans d'action par zones (Grande Côte, Plaine-Piémont et Montagne) | Décembre 2018
   a. *Portrait du plein air par zones d'expériences*
   b. *Consultations régionales (Grande Côte, Plaine-Piémont et Montagne)*

3- Le Plan d'action lanaudois en plein air | Mars 2019

Résultats | Livrables	Implications	Échéances
Plan de développement lanaudois en plein air	Enquête régionale en plein air Forum lanaudois en plein air (rapport)	Septembre 2018
Plan d'action | La Grande Côte – Les Moulins	Consultation par zones d'expériences Rapport de consultation	Décembre 2018
Plan d'action Piémont | La Plaine	Consultation par zones d'expériences Rapport de consultation	Novembre 2018
Plan d'action Les Montagnes	Consultation par zones d'expériences Rapport de consultation	Octobre 2018
Plan d'action lanaudois en plein air	Comité-Conseil en matière de Plein air	Mars 2019

STRUCTURE DU RAPPORT

Récemment, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mandatait les Unités régionales de Loisir et de Sport pour que chacune se dote d'un plan d'action plein air. L'objectif du Ministère est clair: mobiliser le potentiel du plein air pour stimuler l'activité physique dans la population, en particulier chez les jeunes qu'on veut faire bouger davantage. C'est donc une perspective de santé publique qui motive ce mandat, un mandat qui passe par l'éducation.

Parallèlement à cette demande gouvernementale, une coalition d'organismes nationaux de plein air, soucieux de faire progresser la pratique du plein air au Québec et d'obtenir un meilleur financement de la part de la société en général et de l'État en particulier, a lancé une recherche sur la pratique et son impact. Cette étude a révélé deux dimensions insoupçonnées: (1) **la pratique du plein air domine toutes les autres activités de loisir par le nombre de participants** et (2) à cause de cette pratique populaire, c'est parmi toutes les activités de loisir, **le domaine qui crée le plus d'emplois et entraîne l'impact économique le plus considérable.**

En conséquence de ces deux évènements (le mandat et l'étude de la pratique), les organismes régionaux de plein air du Québec et en particulier Loisir et sport Lanaudière ont lancé une démarche de planification qui vise un grand objectif:

Rassembler de manière durable les énergies présentes dans l'ensemble des structures régionales afin d'accroître l'accès au plein air, d'abord au bénéfice de la santé et du mieux vivre de la population lanaudoise, mais aussi au bénéfice de la santé économique de la région notamment par le maintien et la création d'emploi.

Ce grand objectif s'articule en deux grandes orientations (1) la première concerne **l'aménagement régional** en faveur du plein air et la seconde (2) la création de **liens permanents entre les organisations** (ressources humaines) et des **liens physiques entres les aménagements** (réseau interconnecté).

Les enjeux, les orientations et les modèles de développement ici décrits seront à l'origine de la conception des trois plans d'action par zones d'expériences, et du plan d'action lanaudois en plein air à venir. Un bel avenir se dessine pour le plein air dans Lanaudière.

Bonne lecture.

AVIS IMPORTANT AU LECTEUR

Ce document est porté par un groupe de leaders de la région de Lanaudière, rassemblés par Loisir et Sport Lanaudière (LSL) et réunis au sein du Comité-conseil en plein air de la région, le CCPA. Les points de vue exprimés sont exprimés et partagés par ce groupe, de même que les propositions d'axes de développement et leurs orientations que ce document met de l'avant.

Mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (voir annexe A), Loisir et Sport Lanaudière s'est engagée à mener à bien la démarche d'élaboration d'un plan de développement et d'un plan d'action en plein air pour la région.

De gauche à droite : **David Lapointe, Serge-Alexandre Demers-Giroux, Daniel Ricard, Bertrand Turbide, Sylvie-Anne Marchand, Pierre Gaudreault, Alexandre Fréchette, Isabelle Roy et Denis Brochu.**

Devant l'ensemble des intervenants, Loisir et Sport Lanaudière s'est aussi engagé à travailler à sa mise en œuvre. Toutefois, ***LSL ne compte pas agir seule*** *ni assumer le leadership de chacune des orientations et actions de ce plan. LSL sera le dépositaire, le coordonnateur et l'animateur de ce plan ; il assumera directement la réalisation de certains dossiers et projets, mais entend* ***partager la responsabilité de la mise en œuvre de la plupart des orientations et actions du plan avec les acteurs de la région,*** *selon leur compétence institutionnelle et selon leur volonté de s'engager.*

Cette prise en charge se réalisera dans le temps, au fur et à mesure de la définition des projets. En lisant ce plan, le lecteur est donc invité à comprendre que ces orientations et actions sont l'expression de la vision globale adoptée par les intervenants réunis dans le CCPA et demeurent une responsabilité générale portée par eux, jusqu'au moment où ces orientations et actions deviendront des projets avec leader attitré.

1.0 LE POINT DE DÉPART DE L'AVENTURE

Cette proposition est le fruit d'une démarche inclusive qui a révélé un désir de collaboration et une grande énergie chez tous les acteurs lanaudois en plein air. Une démarche à ce jour caractérisée par :

- le leadership assumé par Loisir et Sport Lanaudière ;
- la création et le travail du Comité-conseil en plein air (CCPA) dont le mandat est de :

---

contribuer à la réflexion sur les enjeux de développement du plein air;

participer à la réalisation de la démarche plein air;

représenter le milieu régional en plein air;

outiller et participer à la démarche de consultation publique;

identifier et mettre en œuvre des moyens d'intervention afin d'appuyer le développement et la promotion des activités de plein air en région;

- la réalisation d'une enquête régionale sur le plein air ;
- le succès du Forum lanaudois en plein air, les 10 et 11 mai 2018, ayant mobilisé 104 participants de tous les horizons institutionnels et privés de la région, intéressés par la mise en œuvre du premier plan de développement plein air de Lanaudière, la participation de vingt-cinq conférenciers qui ont tracé un portrait global du plein air dans la région ainsi que la tenue d'ateliers permettant de proposer des axes stratégiques régionaux.

2.0 CONSTATS MAJEURS

2.1 FORCES

2.1.1 Une nature omniprésente et diversifiée

- Une diversité de paysages reliant fleuve, montagnes, piedmont, zone agricole, villages et villes au riche patrimoine.
- L'authenticité d'une nature montagneuse encore sauvage au nord, d'un milieu agricole installé sur un relief de petites vallées et de collines au centre, et enfin, au sud, des parcs urbains et certains accès au fleuve ainsi qu'à son domaine insulaire.
- La forêt qui occupe 78% du territoire.
- Les 14% d'aires protégées au nord.
- La présence de 10 000 lacs et rivières, en plus du fleuve Saint-Laurent, dont le littoral s'étend sur 80 km dans la région.

2.1.2 Une culture du contact avec la nature

- Une offre de services relativement abondante et diversifiée assumée notamment par : 1 parc national, 9 parcs régionaux, 2 réserves fauniques, 20 pourvoiries, 4 ZECS, 160 km de pistes cyclables, 110 km du Sentier transcanadien au sud (environ 50km en planification de tracé pour les MRC Matawinie-Joliette) et 170 km du Sentier National au nord ; la Route Verte numéro 5 s'échelonnant sur la rive du Saint-Laurent sur plus de 80 km ; 1 Attestation d'Études Professionnelles (AEP) en opération et entretien de sites récréotouristiques, au moins 10 écoles utilisant le plein air comme contexte d'apprentissage et davantage encore pour des sorties et activités parascolaires, 23 centres de vacances et de nombreux parcs urbains.
- Une population encore proche de la nature de par ses activés traditionnelles de pêche, de chasse et d'exploitation forestière.
- Une activité touristique ayant généré des dépenses de 310 M$ en 2016 (67% excursion et 23% tourisme, dont les principales activités sont à 20% (excursionnistes) et 65% (touristes) consacrées au plein air.

2.1.3 Une communauté prête à l'action

- Une large variété d'acteurs intéressés par le développement et la promotion du plein air lanaudois.
- Une structure sociétale déjà consciente des potentiels régionaux, qui va des OBNL aux décideurs politiques en passant par des entrepreneurs, des planificateurs régionaux, des éducateurs et des gestionnaires municipaux.
- La créativité et la confiance en soi des Lanaudois.
- Le contexte de croissance démographique et socio-économique de Lanaudière

2.2 FAIBLESSES

- Les milieux naturels protégés qui, au sud, représentent seulement 1% du territoire.
- Le couvert forestier au sud qui représente moins de 30% soit le minimum nécessaire pour protéger la biodiversité.
- Un manque de liens entre l'offre de randonnées et les services (hébergement, équipement, restauration), par ex. : entre l'agrotourisme et le vélo.
- Une faible notoriété externe et une méconnaissance des qualités de la région en matière de plein air.
- Un manque d'interconnectivité entre les différents réseaux.
- Un manque de sentiers en boucle.
- Un manque d'accès aux lacs, aux rivières et au fleuve Saint-Laurent
- Une bonne part des infrastructures (hébergement, sentiers) nécessite une mise à niveau
- Un manque de planification et de prise en charge dans le développement et la promotion (valorisation) du plein air au niveau local et régional
- Manque de reconnaissance régionale des valeurs économique, sociale et environnementale du plein air

2.3 OPPORTUNITÉS

- La grande popularité des activités de plein air et une demande en croissance…

- **Au Québec** : Étude de la chaire Transat sur les activités de plein air et leur impact et autres données régionales à acquérir (Étude sur le rôle des MRC dans le développement du plein air) ;
- **Dans Lanaudière** : les clientèles telles que vues par les intervenants (Enquête régionale plein air-Lanaudière), et données de Tourisme Lanaudière.

- Un contexte sociopolitique favorable incluant : la Coalition Plein air, les positions respectives du gouvernement du Québec (volonté nationale exprimée notamment dans la *Politique du loisir et du sport (2017), l'Avis sur le plein air (2018),* et la perspective de nouveaux programmes plein air nationaux et des MRC, dont le FARR.
- Le leadership, officiellement accordé par le MEES à Loisir et Sport Lanaudière, en vue de soutenir la démarche vers un plan de développement lanaudois en plein air.
- Un territoire piedmontais peu mis en valeur alors qu'il pourrait représenter une signature originale.
- L'énorme bassin d'excursionnistes et de touristes vivant dans le sud de la région et, de plus, leur capacité de devenir des ambassadeurs auprès des Montréalais et des Lavallois avec lesquels une majorité de ces lanaudois travaille tous les jours à Montréal même et à Laval.

2.4 MENACES

- Manque de ressources humaines pour accélérer la formation au plein air, requise par les intervenants
- Sur le littoral : une fréquentation débridée, dangereuse du fleuve Saint-Laurent ;
- Au centre : le développement de la villégiature sur la faille séparant le plateau et la plaine, un des secteurs aux lieux naturels très attrayants (rapides, chutes, terrasses avec vues, biodiversité).
- Un trop grand nombre de sentiers à maintenir et même la tentation d'en aménager de nouveaux plutôt que de les consolider, de mettre à niveau leur aménagement et de les relier.
- Manque de soutien économique à l'entretien, au développement et à la mise en valeur des infrastructures de plein air

2.5 DÉFIS

- Maintenir le niveau d'énergie ainsi que la volonté de collaboration des acteurs pour les projeter dans des actions concertées et durables.
- Dégager une vision régionale concrète et un plan d'action réaliste sur 5 et 10 ans, supportés par l'ensemble des instances de la région.
- Organiser l'offre tout en maintenant l'équilibre entre un bon niveau de qualité des aménagements et services, et un prix accessible.
- Définir et choisir les axes concrets d'accessibilité au plein air avec les moyens mobilisables : Gratuité pour qui ? Type de lieux et d'activités à rendre prioritairement accessibles ? Organisation du transport pour qui : les écoliers, les familles, d'autres groupes ?
- Rassembler et mettre à jour l'information nécessaire pour alimenter la promotion des activités et lieux de pratique ; et faire les choix de supports technologiques capables de répondre à court et moyen termes aux besoins des clientèles.
- Protéger les accès, sécuriser celui des sites potentiels et procéder aux acquisitions urgentes, comme dans le cas des corridors naturels.
- Supporter les différentes initiatives par des ressources humaines et financières conséquentes.

3.0 DEUX AXES DE DÉVELOPPEMENT

Le CCPA a souhaité que le plan de développement soit libellé de la manière la plus simple et concise possible. Le loisir est devenu une fonction majeure de notre société ; il touche la famille, la municipalité, l'école, les entreprises touristiques, dont beaucoup d'entreprises de services. Bref à la fois le tissu social et l'économie d'une région. Nous avons d'ailleurs appris récemment que le plein air est à lui seul un grand créateur d'emplois (30 000) québécois et que l'impact économique consolidé de la pratique des activités physiques de plein air s'élève à **2,2 milliards** dans l'économie du Québec (599 952M$ en revenus fiscaux (provincial et fédéral) ; **30 807 emplois à temps** plein ; 912 565M$ générés en salaire).

Il est donc important de rallier les acteurs régionaux autour d'une vision claire, facile à partager par quelques centaines de Lanaudoises et Lanaudois.

Chacun des deux axes retenus, soit **Aménager et Rassembler**, se déclinent en quatre ou cinq enjeux ou orientations, points de rattachement de projets et d'actions actuels ou à créer.

Le document présente en premier l'axe qui vise l'action concrète, physique de consolider les infrastructures, d'acquérir des sites, d'installer des mesures de protection. Logiquement, il est davantage le résultat de l'axe présenté en second : rassembler, concerter, éduquer, etc. C'est la façon de mettre l'accent sur les réalisations concrètes visées par le plan.

3.1 PREMIER AXE DE DÉVELOPPEMENT : AMÉNAGER

Aménager Lanaudière pour en faire la région du plein air accessible,

au sein d'un capital nature bien préservé.

Enjeu 3.1.1 Une vision qui se démarque : celle d'un réseau de plein air régional complètement interrelié – Vers une carte plein air Lanaudière

En 2025, l'offre régionale de plein air repose sur un ensemble interconnecté de sentiers, de pistes cyclables, de corridors naturels, de parcs, de lieux d'hébergement et de services. Cette vision prend la forme d'une grille régionale solidement connectée aux villes et villages (plein air urbain et plein air de proximité), articulée en réseau dont l'armature est constituée par de grands corridors régionaux et un grand nombre de boucles locales. Ce réseau se caractérise par son accessibilité, sa qualité, la pluralité des usages et un haut degré d'interconnexion.

Enjeu 3.1.2 Un choix d'activités en phase avec la demande

Les activités les plus en demande au Québec sont le vélo, la randonnée pédestre et la raquette, au moment où, pour sa part, le Gouvernement fait du choix d'un mode de vie physiquement actif un enjeu de santé publique et d'éducation. Cette convergence positive invite les acteurs à se mobiliser, tant pour accueillir la demande des citoyens et en faire bénéficier l'économie régionale que pour répondre à l'appel du gouvernement.

Orientation A | Faire le choix de concentrer les efforts d'aménagement sur un petit nombre d'activités populaires, tout en intégrant les activités de plein air courantes et quelques activités de niche déjà en avance sur le territoire ; et les faire vivre dans le réseau plein air régional. L'importance du déplacement dans la plupart des activités de plein air est la caractéristique qui commande la forme générale d'un réseau interconnecté.

Enjeu 3.1.3 La protection et la mise en valeur des paysages

La nature et les pratiques d'aménagement des générations précédentes ont fait de Lanaudière une région au paysage diversifié, riche et digne de protection. Davantage de protection = davantage de plein air = davantage de santé = davantage d'impact positif sur l'économie.

Orientation B | Utiliser et mettre en œuvre les moyens disponibles pour reconnaître, protéger et mettre en valeur les paysages : charte du paysage, fiducies, acquisition et réglementation adaptée.

Enjeu 3.1.4 Une planification concertée soutenant vision, choix d'activités et protection des paysages

La vision plein air, ses corridors, ses réseaux rendent nécessaire une connaissance détaillée des parties du territoire qui sont ciblées. Elle oriente le regard des planificateurs vers des lieux précis dont les ressources doivent être identifiées et l'importance stratégique mesurée.

Orientation C | Rendre la démarche de planification encore plus concrète en faisant ressortir des priorités de protection, d'acquisition et de connexion à travers le plan d'action régional et les plans d'action par zones.

La planification pour le plein air doit aussi prendre en compte deux éléments reliés à la nature : (a) l'exploitation forestière constitue un enjeu d'utilisation du territoire pour les sentiers, les bases de plein air, les ZECS, les pourvoiries et même les parcs régionaux. ; (b) la présence, importante pour Lanaudière, du loisir motorisé.

Orientation D | Fonder la concertation avec l'industrie forestière et avec celle des loisirs motorisés sur la grille du réseau régional et sa vision, afin que le plein air lanaudois trouve sa place au sein d'une nature protégée et silencieuse.

Enjeu 3.1.5 La consolidation des infrastructures de plein air

Le plein air lanaudois ne commencera pas à exister avec ce plan de développement. Un grand nombre de sites et d'offres de services existent déjà. Il y a un patrimoine important de sentiers parmi lesquels il faudra choisir, des camps de vacances qui pourront se développer ou même se réinventer. Et les parcs régionaux demandent tous des investissements pour amener leur aménagement au niveau de qualité visé.

Orientation E | Accorder une grande priorité à la consolidation des infrastructures existantes en fonction de la vision, des choix d'activités, de la protection des paysages et des investissements d'acquisition aux fins de conservation ou d'accès.

3.2 DEUXIÈME AXE DE DÉVELOPPEMENT : RASSEMBLER

Rassembler les acteurs autour de Loisir et Sport Lanaudière pour créer ensemble un leadership plein air fort, en soutien aux plans d'action régional et par zones

Enjeu 3.2.1 Le maintien du Comité-conseil plein air de Lanaudière (CCPA)

Pour réussir, le plan de développement plein air de Lanaudière doit posséder une identité régionale claire ainsi qu'une démarche qui se prolonge dans le temps et qui rassemble des acteurs reconnus et crédibles.

Orientation F | Maintenir le CCPA, une structure légère de concertation régionale et par zone dont Loisir Lanaudière assume le leadership, le soutien et l'animation.

Orientation G | Promouvoir la vision plein air et les plans de développement et d'action qui s'y rattachent.

Enjeu 3.2.2 La valorisation, la poursuite et le lancement de projets concertés et interconnectés

Les acteurs ont souligné l'importance d'offrir des activités complètes, associant sites accessibles, animation, hébergement et services connexes de transport et d'équipement ; et autant que possible en lien avec d'autres activités possibles à proximité.

La valeur économique exceptionnelle du plein air pour une région nature comme Lanaudière est généralement méconnue.

Orientation H | Souligner la valeur et favoriser l'émergence de projets concertés et connectés tout autant physiquement qu'humainement. Pour ce faire, le CCPA s'emploiera à :

- Préciser et promouvoir la valeur économique du plein air lanaudois sous ses divers aspects : emplois, développement d'entreprises, santé, vitalité des villages, etc..
- Valoriser les projets concertés entre les municipalités, les OBNL, les entreprises d'aventure et les écoles.
- Encourager les projets intermunicipaux.

Enjeu 3.2.3 L'offre d'expériences plein air de qualité et accessibles

Au cours des décennies, Lanaudière s'est créé la réputation d'offrir des expériences de plein air à prix modéré et accessible. Le plan d'action régional devrait identifier des voies pour conjuguer accessibilité et qualité.

Selon une coutume déjà ancienne, les adeptes du plein air ont toujours réclamé l'accès gratuit à la nature. Or, il est difficile d'imaginer la manière d'offrir une gratuité d'accès généralisée, ou même orientée aux sites de plein air, tout en assurant l'entretien, la sécurité, etc.

Le transport vers les sites de plein air a suscité de nombreux commentaires de la part des intervenants tout au cours de la démarche d'élaboration du plan de développement. Il y a lieu d'identifier les besoins les plus importants et les moyens mobilisables dans le cadre du loisir.

Orientation I | Aider les entreprises et organismes offrant des activités de plein air à atteindre les standards de qualité d'une expérience globale qui inclut la sécurité, une animation formative, des services d'appoint répondant aux besoins d'information, de restauration, d'équipements, de transport et d'hébergement.

Orientation J | Viser, dans le cadre de réflexions communes sur la marque « plein air dans Lanaudière », l'atteinte de consensus régionaux sur le maintien et le développement d'une offre largement accessible en termes de qualité, de prix et de niveau de difficulté.

Orientation K | Identifier et mettre en place, à partir d'expériences en cours, des projets pilotes de transport vers les lieux de plein air.

Orientation L | Proposer, à partir des pratiques actuelles, un cadre régional sur les modalités possibles de gratuité, tout particulièrement dans un cadre éducatif ou familial.

Enjeu 3.2.4 L'éducation par et pour le plein air et la mobilisation de la communauté locale pour y parvenir.

L'école est assiégée de toute part par des forces sociétales bienveillantes qui veulent y faire entrer leurs contenus et leurs approches. Le mouvement du plein air n'est qu'un parmi bien d'autres. Au même moment, les moyens dont dispose l'école lui permettent difficilement de changer. Autre élément du contexte, le Ministère de l'Éducation impose aux commissions scolaires de définir leur projet éducatif des cinq prochaines années, avant la fin de 2019. Enfin, il faut noter que la dimension « éducation au plein air » figure parmi les priorités identifiées par les intervenants.

Orientations M |

À court terme : Profiter, vu l'imminence de la formulation des projets éducatifs de l'école lanaudoise, des ressources mises à la disposition de Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre des projets PEPA, pour y soutenir les dimensions suivantes et mettre en évidence leurs réussites :

- le regroupement de ressources du milieu local autour de l'école,
- les partenariats interécoles,
- le suivi des objectifs d'apprentissage et les succès remportés,
- l'utilisation des sorties favorisant des apprentissages techniques de plein air, et tout autant les expériences d'enseignement utilisant le milieu environnant l'école pour des apprentissages structurés sur des matières du programme (voir en annexe F pour plus de détails).

À moyen terme : Promouvoir des partenariats entre :

- la municipalité, l'école et les organisations de proximité,
- Loisir et sport Lanaudière, le CCPA et les deux commissions scolaires du territoire,
- le réseau des CPE et services de garde, le Cégep régional, Fédération des Éducateurs et des Éducatrices Physiques Enseignants du Québec (FÉÉPEQ), les fondations et les projets régionaux sur la persévérance scolaire, et cela, tant pour l'éducation des enfants et des adolescents que pour la formation des intervenants plein air de tous types.

Enjeu 3.2.5 L'information et la promotion : communiquer à partir d'une vision commune

Il demeure difficile, même pour un pratiquant régulier du plein air, de trouver l'information dont il a besoin en vue d'une sortie vers un milieu précis. Par ailleurs, en matière de cueillette de données, l'accumulation d'informations de toute nature ne garantit pas son utilité pour produire et diffuser l'information dont les usagers ont besoin. En plus, quelques projets concurrents visant la même fin sont en développement au Québec.

Orientation N | Participer aux efforts panquébécois de conception d'un outil d'information axé sur les besoins des pratiquants actuels et futurs (Base de données commune en plein air).

Orientation O | Mettre en place un comité de liaison interne à la région en vue de contribuer à la création et à la gestion d'un outil de collecte des données. Ce comité interne recueillerait sur une base continue les avis et informations des organismes actifs dans la région, comme Tourisme Lanaudière et les organisations fédératives comme Rando-Québec, Vélo-Québec, Fédération québécoise de la Montagne, Québec à cheval et autres fédérations, des représentants de loisirs municipaux et des entreprises de plein air.

La connaissance des ressources, l'analyse de leur valeur, ainsi que l'importance et la qualité de la promotion du plein air faite par Tourisme Lanaudière rend incontournable une collaboration étroite entre Loisir et Sport Lanaudière et Tourisme Lanaudière.

Orientation P | Établir un partenariat dynamique entre Loisir et Sport Lanaudière et Tourisme Lanaudière afin de mettre en place un plan de visibilité des activités de plein air de la région.

Orientation Q | Établir un réseau de communication afin d'assurer une veille d'actualités sur le plein air au Québec et dans la région.

Orientation R | Assurer la complémentarité des contenus et promotions en plein air.

ANNEXE A - MANDAT PLEIN AIR – LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

POLITIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Dans la politique de l'activité physique du sport et du loisir *« Au Québec, on bouge ! »*, les mesures ciblées sont de soutenir financièrement les grands leviers en faveur du développement de la pratique du plein air :

- L'accessibilité ;
- La qualité de l'expérience ;
- La promotion de l'offre de service ;
- Le leadership et la concertation.

Il reconnait par la présente l'Unité Régionale de Loisir et de Sport de Lanaudière dans son expertise et son leadership pour sa région administrative, et ce en matière d'accessibilité, de qualité de l'expérience, de promotion et d'actions concertées pour le plein air.

La clé du succès des actions qui découleront de la Politique réside en grande partie dans la concertation de tous les partenaires et dans le leadership dont ils feront preuve […] toutes les personnes concernées gagneront à coordonner leurs activités et à agir en synergie dans la cadre de la mise en œuvre de la Politique. Sur le plan régional, les communautés et les organisations privées et associatives peuvent travailler ensemble pour maintenir les services existants ou en concevoir de nouveaux. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, 2017.

Mandat de Loisir et Sport Lanaudière

La contribution financière du MEES contribue à la réalisation d'activités et de services dans Lanaudière qui permettent la mise en œuvre d'actions concertées favorables à l'amélioration du niveau de la pratique d'activités physiques, de loisirs, de sports et de plein air.

Dans le cadre du PAFURS, le ministère offre un soutien financier aux URLS pour qu'elle puisse entre autres réaliser des activités et des services en matière de plein air.

1. Élaborer puis déposer au Ministère un plan d'action à l'échelle régionale visant notamment un déploiement de services en soutien aux acteurs du plein air dont :
    a. La mise en œuvre d'une stratégie régionale visant à développer les compétences en plein air auprès des jeunes et à lutter contre le déficit nature de ceux-ci;
    b. Un accompagnement des organismes de plein air dans leurs démarches nécessaires au maintien d'une offre pérenne de sentiers, de sites et d'activités de plein air accessibles, de qualité et sécuritaires, notamment en facilitant l'obtention des droits et des servitudes nécessaires;
    c. Un plan de visibilité des activités de plein air de sa région, dont les événements, les lieux de pratique, les clubs et les autres activités en lien avec ce secteur, à l'attention de la population;
2. Participer aux rencontres de la Table nationale de plein air des unités régionales de services et contribuer aux travaux qui en découlent.
3. Collaborer avec le milieu associatif, les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les institutions publiques pour harmoniser les interventions visant la planification de l'aménagement et la mise en valeur des sentiers et des sites de plein air.
4. Contribuer à maintenir à jour l'information sur les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air de sa région, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux concernés et les organismes nationaux de plein air.
5. Favoriser le réseautage et l'émergence de nouveaux clubs en collaboration avec les organismes de plein air concernés.
6. Soutenir les initiatives locales, régionales ou interrégionales structurantes dans les domaines du sport, du loisir, du plein air et de l'activité physique.

ANNEXE B - LE COMITÉ-CONSEIL PLEIN AIR

Dès le début de la démarche, en Janvier 2018, Loisir et Sport Lanaudière a invité une quinzaine de personnes à former le Comité-conseil plein air. On y trouvait des représentants des milieux suivants : municipalités et MRC, commissions scolaires, fédérations d'activités de plein air, OBNL régionaux, Camps de vacances, entreprises d'aventure en plein air, Association Touristique Régionale, parcs régionaux, parc du Mont-Tremblant. Ils y sont toujours ; cependant à mesure que la démarche avançait, certains représentants nationaux ont cédé leur place à des représentants régionaux de leur secteur. Voir la liste ici-bas.

À chacune des étapes, le CCPA a été invité à donner une orientation, à discuter l'échéancier, à préparer les rencontres comme le Forum lanaudois en plein air et les consultations par zones d'expériences, bref à valider et enrichir la démarche de formulation du plan de développement et du plan d'action régional en plein air. Il est appelé à seconder Loisir et Sport Lanaudière dans la mise en œuvre du Plan et, pour certains de ses membres, à assumer la responsabilité de certains volets des plans par zones d'expériences et du plan régional.

Composition (au 25 septembre 2018)

Isabelle Roy	Directeur Programmation et Développement Directrice Générale
David Lapointe	Directeur Général Parcs Régionaux Matawinie
Sylvie-Anne Marchand	Directrice Générale Parc national du Mont-Tremblant **Administratrice Plein air, Loisir et Sport Lanaudière**
Joanie Beaumont	Commission scolaire des Affluents
Daniel Ricard	Commissions scolaire des Samares
Denis Brochu	Directeur Général Tourisme Lanaudière
Elyse Bellerose	Agente de Développement aux Entreprises AEQ & APRQ
Serge-Alexandre Demers-Giroux	Escalade Lanaudière Sentiers National-Transcanadien
Marie-Pier Guzzi	*Directrice Loisir/Tourisme*
Grégory Flayol	Coordonnateur Sentier national du Québec

Marie-Andrée Alarie	Commissaire en développement touristique MRC de Matawinie
Éric Beauchemin	Directeur Général Association des camps du Québec
Richard Sénéchal	Directeur exécutif Conseil québécois du sentier transcanadien
Alexandra Ayotte	Propriétaire - Kinésiologue Ton Sommet
Louis-Charles Thouin	Préfet MRC Montcalm Président Table des Préfets de Lanaudière
Julie Villeneuve	Directrice Générale Cheval Québec
Jean-Philippe Gadbois	Directeur Adjoint – Service aux Étudiants – Cegep L'Assomption
Vicky Violette	Directrice Générale – Conseil Régional de l'Environnement
Michel Leboeuf	Directeur Général – Fiducie de Conservation Écosystèmes Lanaudière
Danielle Landry	Dirigeante et Fondatrice – De Ville en Forêt – Sans Traces
Nathalie Des Alliers	Chef de division Sport et plein air – service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, Lavaltrie

Équipe de coordination - Loisir et sport Lanaudière

Alexandre Fréchette	Agent de développement plein air
Pierre Bélec	Consultant en plein air
Bertrand Turbide	Conseiller et animateur
Lynda Fleury	Directrice Générale
Audrey Coutu	Production événementielle
Dominique Venne	Responsable communication

ANNEXE C - LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN AIR

Les trois documents cités plus bas décrivent un contexte nouveau, inédit en 50 ans, très favorable au développement du plein air.

1- « Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air » effectuée par la Chaire en tourisme Transat ESG de l'UQAM – 2017, 188 pages.

Version résumée : voir Rapport d'événement - Forum plein air lanaudois 10-11 mai 2018, annexe, de l'exposé de Claudine Barry « Pratique du plein air au Québec ».

Version sommaire : Rédigée par l'Observatoire Québécois du Loisir, 2018.

Cette étude démontre hors de tout doute que le vélo, la randonnée à pied et la raquette sont les activités largement dominantes. Elle dévoile que globalement les activités de plein air créent annuellement 30 000 emplois et génèrent des retombées de 2,28MM$, dont 1,5MM$ proviennent de touristes (2016-2017)

2- Les orientations gouvernementales en matière de plein air

Ces orientations sont exprimées dans deux documents :

« Au Québec, on bouge, Politique de l'activité physique, du sport et du loisir » ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Québec, 2017, 38 pages

« Au Québec, on bouge en plein air – Avis sur le plein air, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Québec, 2017, 72 pages.

3- La Coalition plein air et ses prises de position

La Coalition plein air est à l'origine de l'étude sur la pratique des activités plein air (citée plus haut). Elle regroupe des organismes nationaux, et régionaux. Depuis la publication de l'étude, elle s'emploie à faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec pour la mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel conséquent en plein air.

Voir le document « Cinq raisons d'investir en plein air »

ANNEXE D - RAPPORT DU FORUM PLEIN AIR LANAUDOIS

Quand : *10 et 11 mai 2018*
Horaire : *le jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 (5 à 7) et le vendredi de 8 h 30 à 13 h*
Lieu : *Plein air Lanaudia, 1500 7e Rang, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0*

Le forum c'est quoi | Le forum est un rendez-vous rassemblant les experts du plein air issus des secteurs de l'éducation, des associations et des entreprises aux principaux intervenants du développement régional et territorial (municipalités, MRC, élus, etc.).

But | Recueillir les données nécessaires à l'élaboration du plan de développement en plein air.

Objectifs |

I. Mobiliser l'ensemble des intervenants intéressés par la mise en œuvre du premier plan de développement plein air de Lanaudière.
II. Prioriser les axes stratégiques régionaux du plan de développement.
III. Ouvrir sur des pistes d'actions par zones (Le fleuve, la côte et les Îles - le Piémont et la Plaine.- la Montagne) pour les trois prochaines années.

Qui était présent

Les acteurs du monde du loisir, des municipalités, des MRC, des parcs et associations, de l'éducation et des entreprises qui proposent des expériences de plein air.

Plus de détails - Rapport du forum lanaudois en plein air

ANNEXE E - GRILLE DU RÉSEAU LANAUDOIS DE PLEIN AIR – UNE SIMULATION

L'idée d'un réseau continu et interconnecté des ressources plein air de la région est plus facile à saisir à l'aide d'un schéma hypothétique illustrant quelques possibilités.

Le schéma qui suit ne représente aucunement un projet complet ; il ne prétend pas non plus comprendre tous les vrais projets actuellement en élaboration. Il vise seulement à présenter ce que pourrait être le réseau souhaité par les intervenants au plan de développement. En se rapprochant de la réalité – c'est aussi le résultat souhaité des ateliers sur les plans d'action par zones d'expériences – ce schéma deviendra plus touffu et plus complexe. Entretemps, il ne faut lui prêter aucune intention sinon celle d'illustrer ce que peut être un réseau régional de plein air dans Lanaudière.

Actuellement cinq éléments concrets et en partie réalisés sont représentés sur le schéma :

Dans **l'axe est-ouest** : le cœur de trois grands corridors potentiels :

- le Sentier national dans la zone des Montagnes
- le Sentier Transcanadien (le Grand Sentier) dans le secteur Piedmont/Plaine
- la Vélo-route no.5 le long du littoral dans la zone de la Côte

Dans **l'axe nord-sud** :

- le corridor de biodiversité de la Noire (la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière - au niveau de Ste-Émilie).

Dans la **zone Piedmont/Plaine** :

- le réseau de sentiers équestres

Les échanges du Forum plein air lanaudois (10-11 mai 2018) ont été l'occasion d'identifier d'autres grands corridors possibles, notamment :

- un corridor naturel est-ouest le long de la ligne de rupture Piedmont/Plaine
- un corridor reliant les villes du sud-ouest : Terrebonne, Lachenaie, Mascouche et Repentigny.

Qu'est-ce qu'un corridor naturel ?

Voici une définition correspondant à un contexte urbain ou périurbain. Il y en a beaucoup dans le sud de Lanaudière. Un corridor naturel en milieu rural ou de villégiature sera davantage forestier, mais la diversité des propriétés demeurera une composante obligée :

- un *réseau de sites* doté d'un indice de *canopée d'au moins 30 à 35% (milieu urbain);*
- une trame composée d'*éléments linéaires* dont *la planification, la conception et l'entretien* répondent à diverses finalités : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques;
- *une intervention continue sur plusieurs kilomètres et sur une largeur d'au moins 500 mètres*, traversant une diversité de propriétés (résidentiel, municipal, industriel, institutionnel ou commercial);
- *une occupation durable du territoire.*

Certaines caractéristiques d'un corridor naturel varieront selon sa vocation dominante et le milieu d'insertion. Sa largeur et sa continuité doivent toutefois permettre la migration des espèces animales, généralement dans l'axe sud – nord. Normalement, en milieu rural, c'est la valeur de biodiversité qui détermine l'assise d'un corridor naturel. Les sentiers de randonnée et les circuits cyclables ne sont donc pas en eux-mêmes des corridors naturels ; ils peuvent en être l'occasion et en devenir éventuellement l'axe. Sans se figer à des chiffres précis, quand on parle de corridors, on entrevoit donc une largeur minimale allant de 500m à quelques kilomètres. En plus des emprises récréatives (sentiers, piste cyclable), les emprises des lignes de transport hydro-électriques et des chemins de fer peuvent être en partie utilisées pour favoriser l'aménagement de corridors naturels, particulièrement dans les milieux urbanisés ou comme liens vers des milieux naturels à proximité des villes.

Les grands corridors naturels envisagés pour Lanaudière doivent posséder une assise suffisamment large pour y intégrer des sites ponctuels particuliers tels que camps de vacances, parois d'escalade, rampe de mise à l'eau ou débarcadères pour canot ou kayak, auberges, centre de ski de fond ou de randonnée équestre. Cette assise peut être partagée entre propriétés privées et publiques. Une bonne partie du corridor doit toutefois être protégée de tout développement, soit comme réserve naturelle en milieu privé, comme terre publique à vocation de conservation ou comme parc. Détenir une propriété incluse dans un corridor entraîne à la fois une valorisation de cette propriété et certaines contraintes d'aménagement.

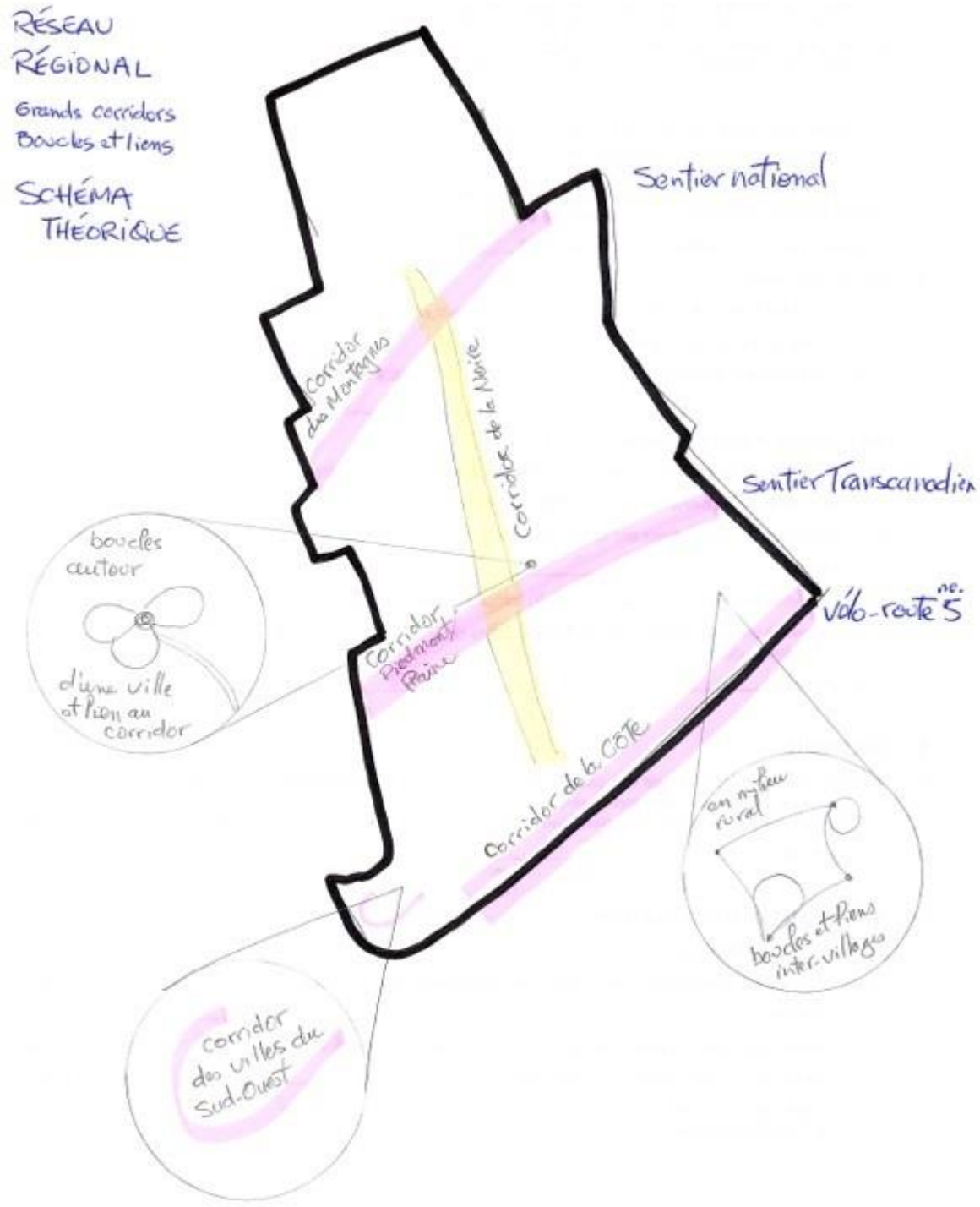
RÉSEAU
RÉGIONAL
Grands corridors
Boucles et liens
SCHÉMA
THÉORIQUE
Sentier national
Corridor des Montagnes
Corridor de la Rivière
Sentier Transcanadien
boucles autour
d'une ville et lien au corridor
Corridor Piedmont Plaine
Vélo-route no. 5
Corridor de la Côte
en milieu rural
boucles et liens inter-villages
corridor des villes du Sud-Ouest

ANNEXE F - PLEIN AIR ET ÉCOLE LANAUDOISE

La réflexion faite au sein du CCPA inclut les éléments suivants.

À court terme

Vu l'imminence de la formulation des projets éducatifs de l'école lanaudoise, profiter des ressources mises à la disposition de Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre des projets PEPA, pour y soutenir les dimensions suivantes et mettre en évidence leurs réussites :

- susciter le regroupement de ressources du milieu local autour de l'école pour aider les professeurs à réaliser des sorties qui mettent le plein air au service de la réussite du projet éducatif de l'école : accompagner les sorties, contribuer aux contenus de formation, acquérir de l'équipement, amener les entreprises et institutions à contribuer de diverses manières (accueil, motivation à la persévérance, expertise de contenu, financement) ;
- contribuer à un suivi des objectifs d'apprentissage, de la préparation des sorties et des résultats atteints ; et accorder une attention spéciale aux apprentissages faits par les garçons ;
- promouvoir une utilisation des sorties favorisant des apprentissages techniques de plein air, mais tout autant des expériences d'enseignement utilisant le milieu environnant l'école pour des apprentissages structurés sur des matières du programme (l'intervention en contexte de plein air);
- promouvoir des sorties plus fréquentes à proximité de l'école, mais sans oublier des sorties de pleine nature au moins une fois l'an ;
- bâtir une stratégie spécifique en fonction de dirigeants de chacun des secteurs à rejoindre :
- établir des contacts réguliers avec les commissions scolaires du territoire pour faire la promotion des points qui précèdent et offrir des ressources à cet effet ;
- informer les divers milieux régionaux de l'existence de ces démarches : milieux économique, institutionnel et culturel.

À moyen terme

- Viser l'établissement de partenariats avec le réseau des CPE et services de garde, les commissions scolaires et CFP, Fédération des Éducateurs et des Éducatrices Physiques Enseignants du Québec (FÉÉPEQ), et le Cégep régional tant pour l'éducation des enfants et des adolescents que pour la formation des intervenants plein air de tous types.
- Contribuer à orienter les budgets vers les écoles en tenant compte de leur distance par rapport aux milieux propices aux expériences plein air, pour aider davantage ceux qui ont de plus grandes distances à parcourir.

ANNEXE G - CHARTE DU PAYSAGE, FIDUCIE FONCIÈRE

1- Charte du paysage

Historique

Au Québec, on développe des Chartes du paysage depuis xx années ; la charte du paysage québécois est parue en 2000. Il en existe actuellement dans certaines régions et d'autres sont en développement, comme celle du P'tit Train du Nord. Actuellement, les chartes du paysage développées au Québec s'appliquent surtout à l'échelle des régions.

Le concept premier a été appliqué en France, dans le contexte de la création des *parcs naturels régionaux* – des parcs naturels habités.

Définitions

- Le paysage est une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les gens : il résulte des interactions entre les éléments environnementaux et l'action humaine à travers le temps. Le paysage est vivant, il évolue constamment.

- Une charte du paysage est un outil de sensibilisation pour protéger et mettre en valeur des paysages. Les signataires d'une Charte du paysage s'engagent moralement à en appliquer les principes dans les actions qu'ils posent et qui font vivre le paysage de leur village, de leur région.

La charte du paysage est donc un outil qui permet à une collectivité d'identifier les valeurs qu'elle tient à conserver et les transformations acceptables ou même souhaitables d'un paysage donné. Elle représente un consensus permettant d'apprécier les changements que proposent individus, promoteurs, fonctionnaires et élus. Elle permet de « voir venir ».

Une formule souple

Parce qu'elle ne constitue pas un outil législatif avec l'encadrement habituel de définitions et de normes, applicables uniquement par l'autorité publique, la charte du paysage se prête à des applications variées selon le contexte. Sa valeur est celle de la signature des personnes qui l'endossent et s'engagent à l'appliquer, là où ils ont compétence pour le faire. Des propriétaires, des représentants d'institutions, des maires peuvent donc être ensemble signataires d'une charte. Et les objets d'application d'une charte sont ceux que ces personnes décident ensemble, selon les besoins et priorités de leur milieu.

Quelques exemples de chartes du paysage créées au Québec

Charte des paysages de l'île d'Orléans - Rapport

Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides - MRC des Pays-d'en-Haut,

Charte du Parc naturel habité de Saint-Donat

2- La Fiducie foncière

(je propose de solliciter Michel Leboeuf pour qu'il fournisse quelques lignes et des références)

ANNEXE H - CONSULTATIONS PAR ZONES D’EXPÉRIENCES

Consultations par zones d'expériences

VERS UN PLAN D'ACTION LANAUDOIS EN PLEIN AIR!

Loisir et Sport Lanaudière

LES MONTAGNES

LA PLAINE et
LE PIÉMONT

LA CÔTE et
LES MOULINS (urbain)

Pour plus de détails, visitez le [site web de Loisir et Sport Lanaudière]